CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E102823** **VALABLE JUSQU'AU** **09/09/2027**

ÉDITÉ LE 27/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1996

Forme juridique : SARL

Capital : 208 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 19996B00270

Siret : 407 636 919 00026

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 21 5791 0

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 121078961 B 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 121078961 B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : M.T.M.

46 RUE DE LONGVIC
21300 CHENOVE

Téléphone : 03 80 52 14 15 **Fax :**

Portable : 06 62 52 08 01

Responsabilité légale :
PEREIRA MANUEL GÉRANT

Site Internet : http://www.mtm21.com

E-mail : sarl-m.t.m@wanadoo.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 841 022 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4511	Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - résidentiel et tertiaire	10	16/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/08/2026 15:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.